

SESSION INSTALLATION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2018

NOUVELLE MANDATURE DU CESER DES PAYS DE LA LOIRE

### LES MISSIONS DU CESER

Le Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée Consultative de la Région représentant la « société civile organisée ». Laboratoire d'idées, il effectue des diagnostics, des analyses prospectives et avance des préconisations dans l'intérêt du développement régional. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) lui a également attribué une mission d'évaluation des politiques publiques.

Le Conseil Economique Social Environnemental Régional examine tous les projets de la Région avant que le Conseil Régional n'en délibère :

- le budget de la Région à toutes ses étapes,
- la planification stratégique régionale sous toutes ses formes (schémas directeurs, plans stratégiques, contrats État-Région...).

Il peut également répondre aux demandes d'avis et d'études du Président du Conseil Régional. Ces demandes émanent parfois de l'État lui-même.

Il conduit enfin, de sa propre initiative, des études prospectives ou liées à l'actualité sur toute question à caractère économique, social, culturel et environnemental d'intérêt régional et interrégional.

### LA NOUVELLE ASSEMBLEE DU CESER DES PAYS DE LA LOIRE

L'Assemblée du CESER a été renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour sa neuvième mandature, d'une durée prévue de six ans. Elle passe de 119 à 120 membres.

**L'Assemblée a été renouvelée de moitié, avec une féminisation accrue : la part des femmes passe à 46 % au lieu de 40 % lors du dernier mandat.** Toutefois, notons que parmi les 7 Président-e-s de Commission et les rapporteurs au plan et au budget, on ne compte que deux femmes.

Les membres sont originaires pour moitié de la Loire-Atlantique, qui représente pourtant « seulement » 35 % de la population régionale.

Trois membres du CESER restent à désigner à ce jour par Mme KLEIN, Préfète de Région. Parmi les postes vacants figure celui du/de la représentant-e des Conseils de Développement, la Préfète ayant rejeté la proposition qui lui avait été faite par certains d'entre eux de nommer Philippe AUDIC.

Or, celui-ci avait fait part de sa volonté de se présenter à la Présidence de l'Assemblée pour ce mandat, avec de bonnes chances de l'emporter.

Il faudrait cependant avoir du mauvais esprit pour faire un lien entre son éviction et sa candidature qui aurait gêné le Medef !!!

Le CESER est composé de 120 membres réparti-e-s dans 4 Collèges :

- Collège 1 : organisations patronales, activités professionnelles non salariées.
- Collège 2 : organisations syndicales de salarié-e-s.
- Collège 3 : organismes ou associations qui participent à la vie publique.
- Collège 4 : personnalités qualifiées nommées par la Préfète de Région.

Les trois premiers Collèges ont 38 membres, le quatrième en a 6.

Les 38 Conseillères et Conseillers du Collège 2 sont réparti-e-s en fonction de la représentativité (privé + public) des organisations syndicales en Pays de la Loire :

- 15 CFDT,
- 9 CGT,
- 6 FO, 3 CFTC, 2 CGC, 1 FSU, 1 UNSA, 1 Solidaires.

### **L'ELECTION DU PRESIDENT DU CESER**

Le Président est élu pour un mandat de 3 ans renouvelable, le CESER étant réinstallé à mi-mandat. Depuis le début de l'existence du CESER, la Présidence a toujours été assurée par un membre du Collège patronal.

Pour cette élection, deux candidats s'étaient fait connaître : Jacques BORDRON de la CFDT et Jacques BODREAU du Medef. C'est une nouveauté car, lors des derniers scrutins, la CFDT s'était ralliée au patronat.

**Après débat interne, le Bureau Régional avait fait le choix de soutenir cette candidature.** La CGT, organisation portant un syndicalisme de conquêtes sociales, s'oppose souvent au syndicalisme d'accompagnement porté par la CFDT.

Toutefois, notre organisation souhaitait par ce vote faire barrage au Medef. Il s'agissait de rassembler les voix des organisations de salarié-e-s, à l'image de ce qui a été fait en Rhône-Alpes-Bourgogne avec l'élection à la Présidence d'un représentant de la Fédération des Œuvres Laïques, ou en Grand-Est avec l'élection de notre camarade CGT Patrick TASSIN.

Pour la CGT qui défend l'idée de lutte des classes comme traduction des divergences fondamentales d'intérêts entre le travail et le capital, la conquête de la Présidence du CESER par un représentant des salarié-e-s constituait un enjeu important.

La CGT souhaitait également acter par ce vote les engagements pris avec la CFDT pour des méthodes de travail plus démocratiques au sein de l'institution.

**Résultat du vote : le candidat du Medef l'a emporté par 62 voix contre 46 pour celui de la CFDT et 4 votes blancs.**

Le vote est secret. Toutefois, les calculs laissent peu de doutes sur le fait que des organisations syndicales ont fait le choix de voter pour le candidat du patronat. Visiblement, les petits calculs et les échanges de bons procédés ont toujours cours pour certaines d'entre elles.

C'est avec regret que la CGT constate, qu'une fois de plus, si le Collège patronal est globalement uni, il n'en est pas de même de celui des organisations syndicales et, qu'in fine, c'est l'intérêt des salarié-e-s qui en pâtit.

## **LES 9 CONSEILLERES ET CONSEILLERS DE LA CGT AU CESER**

**Les Conseillères et Conseillers se répartissent au sein de 7 Commissions :**

- Commission 1 : Finances – Prospective – Europe – Inter-régionalité.
- Commission 2 : Santé – Social.
- Commission 3 : Economie – Emploi – Recherche – Innovation.
- Commission 4 : Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Energie.
- Commission 5 : Aménagement des territoires - Cadre de vie.
- Commission 6 : Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain.
- Commission 7 : Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative.

Deux camarades intègrent le CESER en 2018 : Marie-Laure HERMOUET et Olivier GUIX. Les camarades mandaté-e-s sont les suivant-e-s :

⇒ **Eric BACHELOT**

- Union Départementale de la Mayenne - Fédération des Services Publics,
- Vice-Président de la Commission 5 - informé en Commission 1.

⇒ **Francine DESNOS**

- Union Départementale de la Mayenne - Secrétaire Générale du Comité Régional - Fédération de la Métallurgie,
- **Co-animatrice du groupe,**
- Titulaire en Commission 1 - informée en Commission 5.

⇒ **Olivier GUIX**

- Union Départementale de la Sarthe - Fédération des Cheminots,
- Titulaire en Commission 4 - informé en Commission 7.

⇒ **Marie-Laure HERMOUET**

- Union Départementale de la Vendée - Fédération de la Métallurgie,
- Titulaire en Commission 7 - informée en Commission 2.

⇒ **Yvic KERGROAC'H**

- Union Départementale de la Loire-Atlantique - Fédération des Finances et des Affaires Economiques,
- **Co-animateur du groupe,**
- **Président de la Commission 4** - informé dans les autres Commissions - membre du Bureau du CESER.

⇒ **Diane OBLE**

- Union Départementale de Loire-Atlantique - Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires,
- Titulaire en Commission 6 - informée en Commission 3.

⇒ **Catherine PARIS**

- Union Départementale de la Sarthe - Fédération de la Santé,
- Titulaire en Commission 2 - informée en Commission 6 - membre du Bureau du CESER.

⇒ **Gwenaël PLAGNE**

- Union Départementale de Loire-Atlantique - Fédération de l'Energie,
- Titulaire en Commission 4 - informé en Commissions 3 et 5.

⇒ **Didier ROBERT**

- Union Départementale de Loire-Atlantique - Fédération des Activités Postales et Télécommunications,
- Titulaire en Commission 1 - informé en Commissions 3, 4 et 7.

L'ensemble des mandaté-e-s reste à votre disposition pour tout complément sur leur activité au sein de cette Assemblée.